

**Compilation des enjeux soumis  
dans le cadre de la consultation sur  
les enjeux que l'étude d'impact devrait aborder**



Projet de parc éolien de Saint-Théophile par Développement EDF  
Renouvelables Inc.

3211-12-254

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les  
changements climatiques, de la Faune et des Parcs

27 mars 2023



## LE PROJET

Le projet de développement du parc éolien de Saint-Théophile, présenté par Développement EDF Renouvelables Inc. est localisé dans la région administrative de Chaudière-Appalaches, sur le territoire de la MRC de Beauce-Sartigan. La puissance maximale installée sera de 120 MW, avec une variante à 102 MW. Selon la variante retenue, le parc comprendra 17 à 20 positions d'éoliennes. Il est prévu que le projet soit développé en partenariat avec la MRC de Beauce-Sartigan.

## LE CONTEXTE LÉGAL

La Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) prévoit qu'après avoir reçu la directive du ministre, l'initiateur du projet doit publier un avis annonçant le début de l'évaluation environnementale du projet et son dépôt sur le Registre des évaluations environnementales.

Cet avis doit également mentionner que toute personne, tout groupe ou toute municipalité peut faire part au ministre, par écrit, des enjeux que l'étude d'impact devrait aborder, par le biais d'une consultation publique sur les enjeux.

Les étapes de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement dans laquelle s'insère la consultation sur les enjeux sont présentées à la page 3 du présent document.

## LES OBJECTIFS DE LA CONSULTATION

La consultation sur les enjeux que l'étude d'impact devrait aborder vise à offrir à la population la possibilité de s'exprimer sur les enjeux anticipés d'un projet, et ce, en amont de la réalisation de l'étude d'impact, permettant ainsi à l'initiateur de tenir compte des préoccupations du public lors de la réalisation de son étude d'impact. Elle est effectuée à partir du [Registre des évaluations environnementales](#) qui est disponible sur le site Web du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

Cette consultation ne remplace pas celles pouvant être menées par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) à la suite d'un mandat donné par le ministre. ***Les consultations du BAPE ont lieu à la suite du dépôt de l'étude d'impact, donc lors d'une phase ultérieure.***

## LES OBSERVATIONS SOULEVÉES LORS DE LA CONSULTATION

La consultation pour le présent projet a débuté le 8 février 2023 et s'est terminée le 10 mars 2023. Au cours de cette période, 1 commentaire jugé pertinent a été transmis au Ministère.

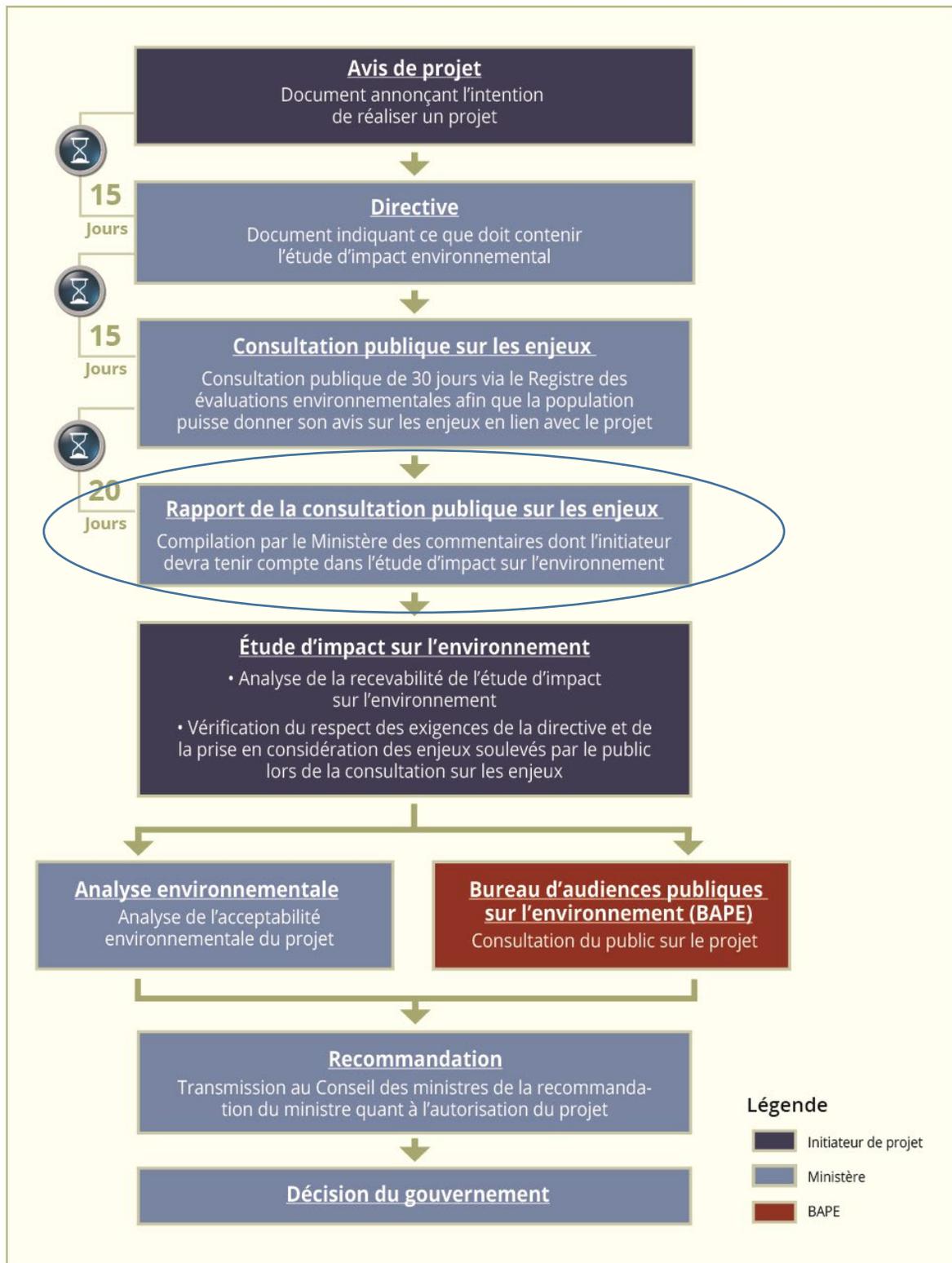
Le Tableau 1 présente les observations soulevées lors de cette consultation. Elles sont présentées sous une forme synthèse et classées par enjeu afin de faciliter le traitement par l'initiateur de projet. Il ne s'agit pas d'une prise de position du Ministère ou du gouvernement du Québec.

Selon la section 2.2 de la directive ministérielle, datée du 1<sup>er</sup> février 2023, l'étude d'impact doit faire état de ces observations et, le cas échéant, décrire les modifications apportées au projet et les mesures d'atténuation prévues en réponse aux observations sur les enjeux soulevés. S'il y a lieu, l'étude d'impact doit également indiquer les préoccupations auxquelles l'initiateur ne peut répondre et expliquer la raison pour laquelle ces éléments n'ont pas été traités. La section 2.5 de la directive demande également que les préoccupations exprimées lors de la présente consultation soient considérées dans la détermination des enjeux du projet qui seront analysés dans l'étude d'impact.

À des fins d'information, l'ensemble des commentaires, tels que transmis lors de la consultation publique, sont présentés en annexe. Le ministre s'est toutefois réservé le droit de ne pas inclure ceux comportant

des propos injurieux, diffamatoires, discriminatoires, grossiers, crus ou offensants, nominatifs ainsi que ceux ayant un but commercial ou promotionnel.

**Schéma 1 : Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement (PÉEIE)**



**Tableau 1 : Synthèse des observations et des enjeux soulevés par le public**

Enjeux	Observations
La conciliation des usages du territoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Proximité de deux grandes aires protégées (Réserve naturelle du Lac-du-Portage et l'aire de conservation West Branch détenue par la Forest Society of Maine)</li> <li>• Délimitation de l'aire d'étude</li> <li>• Localisation du projet</li> <li>• Vocation de préservation des aires protégées</li> <li>• Activités de villégiature</li> </ul>
Le maintien de la biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Inventaires des espèces sensibles (tortue des bois)</li> <li>• Introduction d'espèces exotiques envahissantes</li> </ul>
La protection des milieux humides et hydriques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Qualité de l'eau des milieux hydriques</li> <li>• Qualité des milieux humides</li> <li>• Impacts sur la faune ichthyenne et l'herpétofaune</li> </ul>
Le maintien ou l'amélioration des corridors fauniques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Migration transfrontalière des mammifères à grand domaine vital</li> <li>• Fragmentation causée par l'ajout de chemins d'accès</li> </ul>

## ANNEXE

### RECUEIL DES COMMENTAIRES REÇUS AU COURS DE LA CONSULTATION

#### **Avis de non-responsabilité**

Il est à noter que les commentaires suivants sont ceux qui ont été fournis par des tiers au cours de la consultation publique sur les enjeux du projet et reproduits tels quels dans la présente annexe. Ils ne peuvent être considérés comme constituant une prise de position du Ministère ou du gouvernement du Québec. Le Ministère n'assume aucune responsabilité tant dans leur forme que dans leur contenu.



Auteur	Organisation	Ville/Municipalité/ Communauté	Enjeux	Préoccupation	Référence
Organisation		Québec	<p>Le projet éolien est à proximité de 2 grandes aires protégées qui ne sont pas indiquées clairement sur la carte: la Réserve naturelle du Lac-du-Portage et l'aire de conservation West Branch détenue par la Forest Society of Maine. Ce contexte écologique est important à considérer dans l'analyse du projet. À la section 2.3.2, il est écrit qu'une attention particulière doit être accordée aux espèces sensibles. Comme peu de données existent sur ce secteur, une simple description du milieu selon les informations CDPNQ n'est pas suffisante. Des inventaires ciblés sur les espèces sensibles susceptibles d'être présentes dans le milieu devraient être réalisés. La Réserve naturelle du Lac-du-Portage a été mise en place pour protéger la qualité de l'eau des milieux hydriques. Étant donné la localisation du projet, les impacts sur la qualité de l'eau/milieus humides, la faune ichtyenne et l'herpétofaune devraient être inclus dans l'étude d'impacts. De plus, l'aire d'étude pour cette portion devrait être faite minimalement sur le BV niveau 3 Rivière Wilson et la section Nord du BV Niveau 3 Rivière du Portage. La Réserve naturelle du Lac-du-Portage a été mise en place pour protéger des grands massifs forestiers permettant entre autres la migration transfrontalière des mammifères à grand domaine vitaux. Les impacts sur les corridors écologiques comme la fragmentation causée par l'ajout de chemins d'accès mériteraient une attention particulière dans l'étude de ce projet.</p>	<p>La délimitation de l'aire d'étude semble inadéquate. Pourquoi les limites actuelles et non un rayon autour du projet? L'intégrité écologique des aires protégées est liée au contexte dans lequel elles s'insèrent. L'impact qu'un projet éolien peut avoir sur les écosystèmes est multiple et parfois imprévisible et nous sommes inquiets des possibles répercussions de ce projet sur les aires protégées adjacentes. La plateforme Carapace recense des signalements de tortues des bois près de la route 173 à St-Théophile. La mortalité routière étant une menace importante à la survie des tortues, l'augmentation du trafic routier lié à l'implantation du projet est inquiétante. Ce secteur présente peu d'enjeux liés aux EEE. Nous craignons que ce projet favorise leur introduction sur le territoire. La Réserve naturelle du Lac-du-Portage est une aire protégée reconnue, un territoire contenant des bâtiments historiques et une pourvoirie accessible à toute la population pour des séjours de pêche et de ressourcement en nature. Nous craignons que les impacts sonores et visuels du projet dénaturent et affectent la vocation de préservation associée à ce territoire. Le promoteur nous a informés qu'un autre site fut considéré dans la même région avant de déposer son projet actuel. Il nous semble important de revoir la localisation de ce projet afin de le positionner à un endroit moins sensible et plus approprié. Autrement, des efforts particuliers de mitigation des impacts seront de mise.</p>	N/A



